### REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'HERAULT



CASTELNAU DE GUERS

#### N°2025-P08



# OBJET: ARRÊTE PORTANT PERMISSION DE VOIRIE AVENUE MINERVE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2212-1 et suivants,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

**Vu** la demande du 29/01/2025 de la Société CONCEPT D'OC, qui sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public afin d'effectuer une réfection de gouttière et stationner une nacelle sur la chaussée,

**Considérant** qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité publique, et d'assurer la sécurité des usagers et des intervenants ;

#### ARRETE

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: Mr TISSEROND CYRIL – CONCEPT D'OC – 8 rue de L'Eglise – 34290 LIEURAN LES BEZIERS est autorisée à occuper la chaussée pour une réfection de gouttière et stationnement d'une nacelle à l'endroit suivant :

#### - 15 AVENUE MINERVE

Article 2ème: La présente autorisation est délivrée pour le Lundi 17 Février 2025 de 08h00 à 15h00, La circulation est alternée manuellement, le stationnement est interdit,

<u>Article 3ème</u>: Le permissionnaire est tenu de mettre en place la signalisation correspondante et adaptée à cette intervention, laquelle ne doit pas entraver durablement la libre circulation des usagers. Il sera par ailleurs responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux, et sera tenu, dès la fin du chantier, d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, immondices et de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances. Dans l'hypothèse où la parcelle occupée ne serait pas restituée dans son état initial, la remise en état serait exécutée par l'administration communale aux frais du permissionnaire.

<u>Article 4ème</u>: Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

<u>Article 5<sup>ème</sup></u>: Monsieur le Maire de Castelnau de Guers, Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Pézenas, la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera :

<u>Publié et affiché conformément à la règlementation en vigueur</u> <u>Notifié à la Société CONCEPT D'OC,</u>

Fait à CASTELNAU DE GUERS, le 29 Janvier 2025



Didier MICHEL

### REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'HERAULT





mail: pmcastelnau34@hotmail.fr

## Toute demande devra être faite 2 semaines avant les travaux

DEMANDE D'AUTORISATION DE VOIRIE

DEMANDE D'ACTORISATION DE VOIRIE	
Je soussigné T. i Sserrand Cyril  Agissant en qualité de (1) E. Mr. preneur  Demeurant à i Luvan les Béziers  N° de téléphone 06.7.7.2.6.25.39 Adresse ma	nil Gril elo 69 34@ gruonto com
Pour le compte de	5. 15 ovenue Minerve
L'autorisation d'effectuer les travaux désignés ci-après: (nature, dimensions)  Ne fet vion de la goutière du vafé, avec  Nouvelle sur la chaussée	
Lieu des travaux:  N° et rue: 15 augus Minorue  Date: Du 17/02/2025 BH au 17/02/205 15 H	
Conditions de circulation souhaitées :	Signature du demandeur:
□ Limitation de vitesse □ Stationnement interdit  ▼ Circulation alternée □ Par feux ▼ Manuellement	
□ Route barrée □ Déviation	Tisserond Gril Concept doc
CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION CONCEPT O OC	
TRANSMIS AVEC :   Avis favorable  Avis défavorable	
	Castelnau de Guers, le
Propriétaire ou entrepreneur     Rayer la mention inutile	TE M.

11, place de la Mairie 34120 CASTELNAU DE GUERS Tél 04.67.98.13.61 Fax 04.67.98.09.38 mail accueil@castelnau-de-guers,com

